



Concept de sélection pour les tournois internationaux et les EM/WM/OS

Adopté par le Conseil de la Fédération le 20 août 2020/8 avril 2016

1. Principes de sélection
2. Comité de sélection
3. Processus de sélection
4. Prise en charge lors d'événements majeurs

1. Principes de sélection

Seuls les boxeurs de catégorie A peuvent participer aux tournois AIBA et EUBC. La Fédération paie leurs frais. Au sens de la Fédération, des boxeurs des catégories B et C sont admis à participer lors d'autres tournois et combats internationaux. Les coûts / dépenses des compétitions internationales de boxeurs des catégories B et C sont généralement à la charge des clubs. L'entraîneur national et la responsable des sports de compétition classent les catégories chaque année immédiatement après les championnats suisses.

Les boxeurs des catégories A, B et C peuvent être appelés pour des missions avec le SwissBoxingTeams. Les coûts seront remboursés pour les opérations dans le SBT. Le billet de train (2ème classe de la maison au point de rencontre et retour) est également payé. A côté, aucune autre dépense ne sera payée.

2. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de la responsable des sports de compétition, de l'entraîneur national, de la cheffe du sport de performance, du président de la commission technique, d'un member du Conseil de la Suisse Romande et du président de la fédération. En cas d'égalité, le vote de l'entraîneur national compte deux fois. Les décisions du comité de sélection sont contraignantes et ne peuvent être contestées au sein de la fédération.

Il y a un nombre fixe de participants à certains événements internationaux majeurs (y compris les Jeux Olympiques), c'est pourquoi la décision du comité de sélection n'est pas toujours définitive.

3. Processus de sélection

L'entraîneur national, resp. la cheffe des sports de compétition doit faire des suggestions de sélection au comité de sélection le plus tôt possible. Dans le même temps, un plan sportif conçu pour l'événement en question doit être soumis, y compris les coûts, qui sont adaptés au budget. Dans des cas particuliers, des budgets spéciaux peuvent être demandés où être discutés. Le comité de sélection décidera de la nomination en temps utile avant la date limite d'inscription pour l'événement international concerné. Dans des cas exceptionnels, des post-sélections peuvent également être prises en compte.

4. Prise en charge lors d'événements majeurs

La prise en charge des boxeurs suisses lors des grands événements est de la responsabilité de l'entraîneur national. Si nécessaire, il y a aussi un pool d'entraîneurs expérimentés qui peuvent être utilisés comme remplaçants. Pour les événements majeurs, un entraîneur AIBA 3 étoiles doit être dans le coin.

3.16/4.20/AA